RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Alain Wiard, Philippe Desprez, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Sandra Ferretti, Laurence Dehaut, Eric Godart, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHA, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhlisse, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Christine Roisin, Laurent Van Steensel, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusé Jan Verbeke, *Conseiller*.

Séance du 19.02.19

#Objet : Interpellation de Jos Bertrand concernant la participation de la commune au plan régional relatif au bruit dans l'environnement (Quiet Brussels).#

Séance publique

Au cours de l'année dernière, Bruxelles Environnement a travaillé d'arrache-pied à l'élaboration d'un nouveau plan d'actions de lutte contre les nuisances sonores (Quiet Brussels). Il s'agit du troisième plan d'actions de ce type : il s'appuie sur les deux plans précédents (2000-2009) et (2009-2018) et s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne de 2002 sur le bruit ambiant. Il devra bientôt être ratifié en troisième lecture par le gouvernement.

L'élaboration du nouveau plan repose sur une évaluation approfondie du plan précédent et d'enquêtes auprès de la population. Les communes ont également été impliquées dans l'élaboration du plan d'actions : par exemple, avant la rédaction du projet de plan, un processus de réflexion participatif a eu lieu en janvier et février 2018 et les communes ont également été impliquées dans l'enquête publique qui s'est déroulée au cours du troisième trimestre de l'année dernière.
Le collège et l'administration ont-ils participé à ce processus ? Si non, pourquoi pas ? Si oui, à combien de réunions ont-t-ils assisté et quelle a été la contribution de notre commune à ce processus ? Le collège, a-t-il contribué à l'enquête publique ?

Le projet de plan prévoit 45 mesures, dont 21 intéressent directement les communes. La commune peut également décider dans ce cadre d'élaborer son propre plan local de lutte contre le bruit, comme l'a fait la commune de Woluwé-St-Lambert.

Puis-je savoir quels efforts ont été faits dans le passé dans le cadre du précédent plan d'actions contre le bruit et de la mise en œuvre de la directive sur le bruit dans l'environnement, plus particulièrement dans le domaine de la sensibilisation des citoyens (y compris la publication du site web "Info Bruit"), la médiation en cas de nuisances, l'isolation acoustique des bâtiments appartenant à la commune (administration, écoles, maisons), les conditions pour le placement d'installations techniques (climatisation extérieure par exemple), les conditions de fonctionnement des entreprises HORECA et terrasses, la supervision des évènements publics, etc.

Fait-on usage du cahier des charges « normes de bruit » lors d'achats communaux ?

Le collège peut-il me dire comment notre commune contribuera à la mise en œuvre du nouveau plan ? Le Collège répondra-t-il aux suggestions du plan d'actions, par exemple : mettre en place une cellule d'accompagnement "pollution sonore" pour les projets concernant la construction de routes, l'aménagement et l'entretien d'espaces publics, l'intégration de projets dans des plans triennaux d'investissement et dans l'agenda local 21, la préservation et la création de zones de confort (périphérie de la Forêt de Soignes, zones intérieures), l'élaboration d'un cadre de gestion communale " bruits de voisinage " qui se fait via des contrôles, une médiation (HORECA, terrasses, évènements, machines, installations techniques, etc.) ou via l'application de la législation relative au renforcement sonore, à la prise en compte de la problématique du bruit ambiant dans les prescriptions urbanistiques ? Un plan d'actions communal sera-t-il mis en œuvre ?

Le collège a-t-il l'intention de faire connaître le plan d'actions à sa propre population et de quelle manière ?

Le Conseil prend connaissance.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 20 février 2019

Le Secrétaire communal,

Etienne Tihon

Le Bourgmestre,

Olivier Deleuze